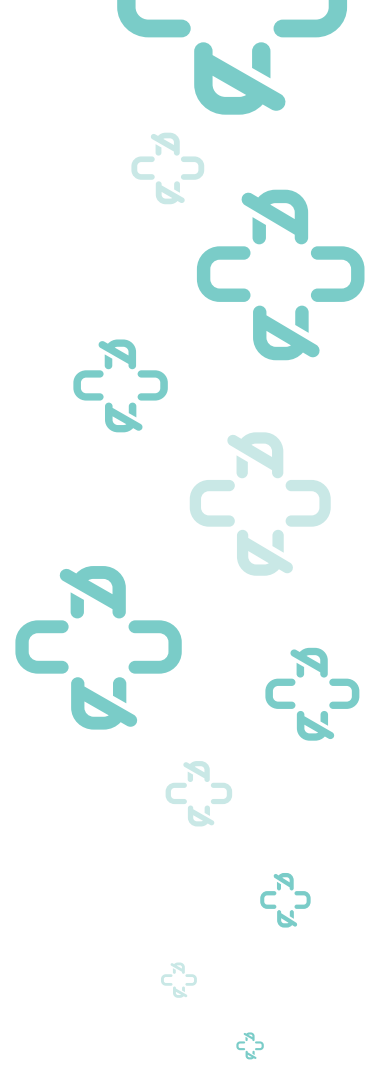




ASSOCIATION DES
CHIRURGIENS DENTISTES
DU QUÉBEC



Mémoire

de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ)

présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires
2024-2025

Janvier 2024

Présentation

L'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) est l'association professionnelle qui représente les dentistes du Québec et défend leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. Elle regroupe 4 300 dentistes répartis dans l'ensemble du Québec, essentiellement des généralistes qui travaillent en clinique privée, mais également des dentistes en santé publique et des dentistes pédiatriques.

Ils et elles procurent des soins buccodentaires à tous les types de patients, dont les enfants de moins de dix ans et les prestataires d'une aide financière de dernier recours qui sont couverts par le régime public de soins dentaires du Québec.

En outre, l'ACDQ assure la reconnaissance des compétences de ses membres et contribue à leur formation. Elle défend la valeur et l'importance de leurs services et négocie en leur nom toutes les ententes jugées nécessaires. Elle soutient également la recherche, l'action sociale et l'aide humanitaire : ainsi, elle appuie activement les initiatives des Auberges du cœur et de Dentistes Sans Frontières (DSF).

Préambule

L'ACDQ souhaite profiter des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec pour présenter certaines de ses priorités, qui ont un impact sur la santé buccodentaire et globale de la population de même que sur l'économie du Québec.

Il importe effectivement de mentionner que l'ouverture d'une clinique dentaire dans une municipalité engendre non seulement la création d'emplois enviables, mais a également pour conséquence d'attirer des familles qui s'y installent de manière permanente. À l'inverse, plusieurs élus et groupes de citoyens de régions rurales ont dénoncé à maintes reprises dans les médias la fermeture de leur dernière clinique dentaire, menaçant non seulement l'accessibilité aux soins, mais également la croissance démographique et économique de leur localité.

Depuis que le Québec a fait le choix de ne pas inclure l'ensemble des soins buccodentaires dans son régime universel de soins de santé, ceux-ci ne figurent que rarement parmi les priorités gouvernementales. Or, la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, qui vise une meilleure accessibilité aux soins de santé à la population, nous apparaît comme une opportunité d'aborder l'accessibilité aux soins dentaires dans cet exercice annuel qu'est la rédaction du budget du Québec.

Alors que la mise en place du Régime canadien

de soins dentaires (RCSD) destiné à près de deux millions de Québécois est entamée, le Québec devrait davantage aborder les enjeux qui font ombre à l'accès aux soins dentaires plutôt que de s'engager dans une guerre de pouvoirs avec son homologue fédéral. **L'apport du gouvernement provincial devrait être investi dans la mise en place des conditions gagnantes pour que les cliniques dentaires puissent bien servir les personnes admissibles au régime fédéral. Ces investissements rejailliraient inévitablement sur l'ensemble de la population ainsi que sur l'économie du Québec.**

Dans cette optique, l'ACDQ souhaite sensibiliser le gouvernement à la réalité des dentistes et à leurs plus grands enjeux. Parmi ceux-ci figurent la nouvelle directive de l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) concernant les lignes directrices sur l'asepsie via le document *Contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux*, les différents déficits en matière de main-d'œuvre en soins dentaires au Québec et le renouvellement de l'entente entre le MSSS et les dentistes.

Afin de minimiser les conséquences de ces enjeux sur les cliniques dentaires, l'ACDQ propose dans le présent mémoire quelques solutions à la portée des décideurs du gouvernement du Québec.

Lignes directrices sur le contrôle des infections

L'accessibilité aux soins buccodentaires des Québécois et Québécoises est une préoccupation pour l'ACDQ et ses membres. Les dentistes sont tout à fait conscients que les tarifs des soins dentaires deviennent de moins en moins abordables et progressent plus rapidement que la capacité de payer des patients.

Cela dit, les entreprises privées que sont les cliniques dentaires doivent impérativement assumer une panoplie de dépenses inhérentes à leur domaine. Les salaires et conditions de travail de tous les membres de leur équipe, les fournitures et équipements dentaires, l'entretien minutieux d'un espace de travail aseptisé, le loyer, l'électricité, les taxes municipales ne sont que quelques exemples issus de la longue liste des frais d'exploitation d'une clinique dentaire. Comme chacune de ces dépenses dépend d'une multitude de facteurs, chaque clinique doit établir ses tarifs en fonction de sa réalité, ce qui a un impact direct sur la facture du patient. D'ailleurs, nos études démontrent clairement que l'augmentation des frais dentaires ne vient absolument pas enrichir les dentistes, mais ne fait qu'absorber une partie de l'explosion des frais d'exploitation.

À la longue liste de frais d'exploitation d'une clinique dentaire s'ajouteront incessamment ceux qui découlent des nouvelles lignes directrices de l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) en matière d'asepsie, que l'on retrouve dans son document *Contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux*.

Ce dernier a été produit en réponse à une pression, perçue ainsi par l'ODQ, du Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM) de l'INSPQ, le contraignant d'adopter de nouvelles lignes directrices coûteuses pour les dentistes. **En effet, ces lignes directrices engendreront des dépenses récurrentes de 100M\$ pour les cliniques dentaires, sans compter l'investissement initial de dizaines de milliers de dollars que chacune d'elles devra faire afin de s'y conformer.**

L'ACDQ a fait valoir son opinion à plusieurs reprises auprès de l'ODQ, mais celui-ci n'a jamais été en mesure de significativement atténuer ni d'ailleurs de justifier une telle entreprise. En effet, le principe de précaution exagérée appliqué dans ses lignes directrices donne l'impression que la démarche est faite afin que les organisations réglementaires se donnent bonne conscience, car il ne vient régler aucun problème criant sur le terrain. Par le fait même, ces lignes directrices évacuent de leur logique les dommages collatéraux découlant de cette décision, dont le principal sera de réduire l'accessibilité aux soins dentaires sans pour autant améliorer la sécurité des patients.

Ainsi, à la veille de l'imposition de ces normes, il nous importe de faire valoir au gouvernement du Québec la nécessité d'un soutien financier, sans quoi il va de soi que les coûts additionnels reliés à l'adaptation des infrastructures des cliniques et autres dépenses connexes seront refilés aux patients des cliniques.

Recommandation 1

Soutenir les cliniques dentaires par un programme de subventions récurrentes ou des crédits d'impôt afin que s'harmonisent l'implantation des nouvelles mesures de contrôle des infections et l'accessibilité aux soins dentaires à prix raisonnables pour la population du Québec.

Pénurie de main-d'œuvre et accès aux soins dentaires : des solutions rapides et faciles à mettre en œuvre

La pénurie de main-d'œuvre affecte durement le milieu de la santé dentaire et touche, à divers degrés selon les régions du Québec, toutes les catégories de personnel des cliniques dentaires privées, mais plus particulièrement les hygiénistes dentaires. En effet, la profession d'hygiéniste dentaire se retrouve désormais en important déficit de main-d'œuvre dans la plupart des régions du Québec. En ce qui concerne les dentistes, on considère actuellement leur répartition inégale dans la province comme un obstacle à l'accès aux soins dentaires.

Plusieurs facteurs viennent exacerber la rareté de la main-d'œuvre en soins buccodentaires, bien qu'elle existe déjà depuis quelques années. Le vieillissement de la population en est un puisque les personnes âgées, auparavant majoritairement édentées, conservent désormais leurs dents plus longtemps et nécessitent donc davantage de soins dentaires. De plus, on ne peut ignorer la mise en place du Régime canadien de soins dentaires (RCSD), qui procurera à terme une toute nouvelle couverture à près de deux millions de Québécois. Enfin, la croissance rapide de la population dans la province, qui vient d'atteindre les 9 millions, et ce, sans que l'on forme plus de main-d'œuvre en soins dentaires.

L'ACDQ a, dès 2021, mis en place un plan d'action afin d'atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre. Le développement d'une marque employeur pour les cliniques dentaires, lancée en septembre 2022, figure parmi les éléments phares de ce plan. À cette campagne publicitaire s'est greffée une offensive destinée aux élèves du secondaire, dans le but de promouvoir les métiers dentaires et d'encourager ainsi la formation d'une relève suffisante pour combler les besoins de main-d'œuvre en clinique.

Parallèlement, l'ACDQ multiplie depuis quelques années les rencontres avec ses partenaires gouvernementaux et institutionnels afin de les sensibiliser à cet enjeu et trouver des solutions durables. Le développement de programmes de formation, l'élargissement de l'accessibilité à ceux-ci et la pérennité de l'offre d'enseignement sont des éléments fondamentaux pour assurer le bon fonctionnement des cliniques dentaires.

L'ACDQ a d'ailleurs fait des sorties publiques à plusieurs reprises dans la dernière année, martelant qu'il fallait d'une part former plus de professionnels des soins buccodentaires, et d'autre part mettre en place des mesures incitatives à la pratique en région.

Recommandation 2

Offrir des incitatifs financiers pour favoriser une répartition équilibrée et la relève des dentistes dans les régions affectées par la pénurie.

Recommandation 3

Augmenter et soutenir l'offre de formation en hygiène dentaire dans les cégeps.

2



Pénurie de main-d'œuvre et accès aux soins dentaires : des solutions rapides et faciles à mettre en œuvre (SUITE)

La rareté de la main-d'œuvre en soins buccodentaires touche plus particulièrement les régions rurales et éloignées. Dans la plupart de ces régions, il devient de plus en plus difficile de pourvoir les postes permanents ou de remplacement de dentistes. Les conditions d'exercice, que ce soit la faible rémunération ou le manque de mesures incitatives, sont souvent pointées du doigt par les membres de l'ACDQ qui y pratiquent. Le gouvernement du Québec peut en témoigner par la difficulté de mettre en œuvre ses propres programmes et initiatives, dont les cliniques dentaires communautaires.

Conséquemment, l'offre de service est directement touchée par cette situation et peine à répondre à la demande. L'ACDQ réitère au gouvernement du Québec que des mesures incitatives mieux adaptées et plus robustes sont nécessaires afin d'assurer l'accessibilité et la pérennité des soins buccodentaires dans ces régions.

À cet égard, l'ACDQ souhaite souligner qu'il existe au fédéral le Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE), qui vise à remédier à la pénurie de professionnels

de la santé dans les communautés rurales et éloignées. Cette mesure permet aux médecins et au personnel infirmier qui y travaillent d'obtenir une exonération du remboursement de leur prêt d'études. Une mesure semblable devrait être adoptée par le Québec afin de favoriser le recrutement des dentistes dans les régions rurales et éloignées.

Dans le contexte d'une pénurie de main-d'œuvre importante dans un domaine qui touche directement la santé des Québécois, les étudiants en hygiène dentaire devraient également avoir droit aux bourses Perspective Québec.

L'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre en soins buccodentaires en est un qui devrait être abordé d'une façon proportionnelle au risque qu'il représente sur la santé des Québécois. Comme il est multifactoriel, on ne peut plus se contenter que de quelques interventions sporadiques de l'État pour en pallier les conséquences. Le gouvernement doit s'attaquer une bonne fois pour toutes à la pénurie de main-d'œuvre en soins dentaires, et ce, à l'aide d'un bouquet de mesures suscitant les conditions gagnantes pour y faire face.

Recommandation 4

Octroyer des places dans les facultés de médecine dentaire aux candidat(e)s provenant des régions les plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre.

Recommandation 5

Offrir des pardons de prêt aux jeunes diplômé(e)s en médecine dentaire et en hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées.

Renouvellement de l'entente cadre entre les dentistes et le MSSS: une conjoncture qui demande un soutien de l'État

Le 22 août 2023, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Québec ratifiait l'entente cadre entre l'ACDQ et le MSSS. Celle-ci détermine entre autres les conditions de travail et les tarifs des dentistes œuvrant dans le système ou traitant des patients dont les soins dentaires sont couverts par la RAMQ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2023. Puisque l'entente en question n'est entrée en vigueur qu'après sa date d'échéance, la négociation de la prochaine s'amorcera prochainement.

Or, cette prochaine entente ne pourra faire fi de la grande pression que subissent présentement les cliniques dentaires, dans un contexte où se conjuguent une accessibilité aux soins dentaires moins qu'optimale et une conjoncture économique qui est de plus en plus complexe pour les cliniques dentaires. Entre l'augmentation des taux directeurs, les bouleversements dans les chaînes de productions mondiales qui ont grandement augmenté les frais d'exploitation des cliniques dentaires et les adaptations qu'amèneront les nouvelles lignes directrices de l'ODQ, le contexte est plus hostile que jamais pour une entreprise à qui l'on confie la charge de

tout un pan de la santé globale d'une clientèle grandissante. Déjà plusieurs modifications législatives, dont la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) entrée en vigueur en septembre 2023, sont venues au cours des dernières années alourdir le fardeau administratif des cliniques dentaires, engendrant ainsi des coûts importants qu'elles continuent d'assumer.

Alors que le pouvoir d'achat des Québécois s'effrite au grand détriment de la classe moyenne, le gouvernement du Québec laisse les cliniques dans la fâcheuse position de devoir refiler aux patients les hausses de tarifs nécessaires. Au nom de la pérennité des cliniques, de la qualité de leurs services et de l'accessibilité aux soins dentaires qui en découle, le gouvernement du Québec doit prendre acte de cette situation et éviter d'étirer inutilement les procédures pour aboutir à une entente échue plusieurs mois avant son adoption officielle.

Recommandation 6

Allouer les sommes nécessaires à une entente respectueuse des frais afférents aux services que les dentistes prodiguent dans le cadre du régime québécois de soins dentaires.

3



Conclusion

En offrant des soins dentaires à des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises sur une base quotidienne, les dentistes en pratique privée sont les mieux placés pour définir l'organisation des soins buccodentaires au Québec.

Ces dernières années, alors que la plus grande crise sanitaire du siècle battait son plein, les dentistes ont su mettre l'épaule à la roue. Ils ont dû adapter leur clinique et leur pratique, ont vu leur quotidien chamboulé, et ont même prêté main-forte aux autres professionnels de la santé en participant à l'effort de vaccination.

Lorsqu'on réunit les conditions nécessaires à leur succès, les dentistes sont des acteurs importants en santé.

C'est pourquoi l'ACDQ tient à rappeler au gouvernement que lorsqu'il s'agit de dossiers

concernant ses membres, elle devrait être impérativement consultée en amont.

Alors que le premier ministre du Québec, François Legault, entend faire des prochaines années un terrain de grand changement et de refontes, l'ACDQ affirme d'une voix tout aussi vive qu'elle est prête à travailler avec le gouvernement dans l'atteinte de nos buts communs.

Dans le présent mémoire, l'ACDQ propose des solutions afin de résorber les effets de la rareté de la main-d'œuvre dans les cliniques dentaires, d'améliorer la santé buccodentaire des Québécois, et de favoriser l'accès aux soins dentaires. Elle salue les efforts déjà faits et espère être entendue en ce qui concerne les projets à venir.



Liste des recommandations

Recommandation 1

Soutenir les cliniques dentaires par un programme de subventions récurrentes ou des crédits d'impôt afin que s'harmonisent l'implantation des nouvelles mesures de contrôle des infections et l'accessibilité aux soins dentaires à prix raisonnables pour la population du Québec.

Recommandation 2

Offrir des incitatifs financiers pour favoriser une répartition équilibrée et la relève des dentistes dans les régions affectées par la pénurie.

Recommandation 3

Augmenter et soutenir l'offre de formation en hygiène dentaire dans les cégeps.

Recommandation 4

Octroyer des places dans les facultés de médecine dentaire aux candidat(e)s provenant des régions les plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre.

Recommandation 5

Offrir des pardons de prêt aux jeunes diplômé(e)s en médecine dentaire et en hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées.

Recommandation 6

Allouer les sommes nécessaires à une entente respectueuse des frais afférents aux services que les dentistes prodiguent dans le cadre du régime québécois de soins dentaires.



ADQ



**ASSOCIATION DES
CHIRURGIENS DENTISTES
DU QUÉBEC**

1425 — 425, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 282-1425 • 1 800 361-3794
info@acdq.qc.ca